Règlement interieur pour le YOGADANSE

Déroulement des cours

Les cours se déroulent dans la salle polyvalente SAUBENS ou exceptionnellement à la Salle des Ainés au jour et horaires prévus à l'inscription.

Tenue

Les élèves doivent prévoir une tenue appropriée. Les jeans, les chaussures et pantalons de ville ne sont pas admis, les cheveux doivent être attachés.

Présence et Absence

Ne sont admis dans la salle que les élèves inscrits.

Les parents et accompagnateurs attendent à l'extérieur et sont tenus de respecter l'heure de fin de cours. Le professeur ne pouvant s'engager à les garder au-delà.

En cas d'absence, les élèves doivent prévenir gym saubens ou le professeur.

En cas d'absence du professeur, les élèves seront informés par mail, sms ou à l'entrée de la salle.

Responsabilité

Durant le cours, l'élève ne quitte pas la salle, sauf autorisation écrite du parent qui vient le chercher. Si le professeur doit récupérer l'enfant à 16h25 au groupe scolaire de SAUBENS LE PETIT PRINCE, une autorisation ALAE sur papier est obligatoire. Elle est à remettre au professeur de YOGADANSE et au groupe scolaire concerné en début d'année. Sans cette autorisation, le professeur ne pourra pas prendre l'enfant en charge.

L'association et le professeur ne sont pas responsables de l'élève à la sortie du cours.

Accidents

Chaque élève doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations.

Spectacles et stages

Un SPECTACLE aura lieu en fin d'année auquel tous les élèves participent. Dans un souci d'organisation, il pourra être demandé une aide bénévole des parents. Il est fortement conseillé d'assister aux répétitions générales.

Des STAGES pourront être organisés pendant les vacances scolaires. Ils feront l'objet d'une inscription et d'une tarification distincte. Les places en seront limitées.